

## DECISION DU BUREAU N° B27.24

**Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP le 12/06/2024 pour un accord cadre à bons de commande pour l'entretien et les petits travaux de voirie sur le territoire de la CCPO : Lot n°2 - Réparation des voiries par pontage de fissures et par projection de granulats enrobés à l'émulsion de bitume, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un accord-cadre mono-attributaire ;
- Une durée de 1 an reconductible expressément 3 fois ;
- Sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 200 000 € HT,

Considérant l'offre de la société Neovia Solutions ;

### DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes du contrat n°2024.32.02 conclu avec la société Neovia Solutions, située Zac du Plessis du Val vert – 4 rue de la Butte au berger – 91220 LE PLESSIS PATE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit marché ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2024 de la CCPO aux chapitres 011, 21 et 23,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,  
Le 12 septembre 2024

**Pierre BALLELIO**  
Président



**Nicolas VARIGNY**  
1<sup>er</sup> Vice-président



**Michel BOULUD**  
2<sup>ème</sup> Vice-président



**Mireille BONNEFOY**  
3<sup>ème</sup> Vice-présidente



**Timotéo ABELLAN**  
4<sup>ème</sup> Vice-président



**Mattia SCOTTI**  
5<sup>ème</sup> Vice-président



**Jean Philippe CHONE**  
6<sup>ème</sup> Vice-président



Mise en ligne le..... 12 SEP. 2024 .....  
Certifiée exécutoire le..... 4 OCT. 2024 .....